Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-33_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°33-2026

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R.2221-70,
Vu la délibération n°78-2025 du 7 octobre 2025 portant création d'une régie communale d'exploitation du réseau de chaleur urbain de Plérin à compter du 10 octobre 2025,
Vu les instructions comptables M57 et M4,
Considérant la création du budget annexe du réseau de chaleur urbain à compter du 10 octobre 2025,
Considérant que ce budget annexe correspond à un service public industriel et commercial (SPIC) et est doté de la seule autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe du réseau de chaleur urbain selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance de trésorerie : 400 000 € (quatre cent mille euros)
- Taux d'intérêt : 1 %
- Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs,
- Date de prise d'effet : à compter du 16 avril 2026
- Date de remboursement : 31 décembre 2026

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Karine GUGUEN

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-33_2026-DE

